

Le Plan Métropole de Lyon Zéro Plastique (Délibération Conseil de Métropole 30 septembre 2024)

Le produit plastique à usage unique (PPUU) est défini par le Code de l'environnement:
« produit fabriqué entièrement ou partiellement à partir de plastique et qui n'est pas conçu, créé ou mis sur le marché pour accomplir, pendant sa durée de vie, plusieurs trajets ou rotations en étant retourné à un producteur pour être rempli à nouveau, ou qui n'est pas conçu, créé ou mis sur le marché pour être réutilisé pour un usage identique à celui pour lequel il a été conçu » (Article D541-330, 2° du code de l'environnement).

L'objectif du plan : Accélérer la fin du plastique à usage unique

Le Plan Métropole de Lyon Zéro Plastique est une démarche volontaire de la Métropole de Lyon, initiée en partenariat avec Zéro Waste France, Zéro Waste Europe et d'autres collectivités européennes. L'objectif est **d'accélérer la fin de l'usage du plastique à usage unique grâce au réemploi** et à la consigne, en mobilisant les différentes politiques publiques de la collectivité et leurs dispositifs d'intervention.

Ce plan vise d'une part à valoriser les actions déjà réalisées par la Métropole et ses partenaires, d'autre part à les généraliser et les massifier, en fédérant l'ensemble des initiatives publiques (communes, établissements publics) et privées du territoire. Les actions ont pour finalité de se mettre en conformité avec les objectifs réglementaires à échéance 2025 et d'aller au-delà en favorisant les solutions alternatives au plastique jetable.

Les enjeux liés au plastique à usage unique

L'augmentation constante de la production et de la consommation de plastique est à l'origine d'une grave crise environnementale et sanitaire. De l'extraction des ressources fossiles, nécessaires à sa fabrication, à sa fin de vie, même quand il est recyclé, le plastique génère des pollutions, des émissions de gaz à effet de serre, des maladies et des décès qui seraient pourtant évitables.

La France est parmi les plus gros consommateurs de plastique en Europe (4,8 M de tonnes par an, dont 46% pour les emballages, en très grande majorité à usage unique, soit 70 kg par habitant¹).

Le plastique présente 5 problématiques majeures :

- **L'usage unique**, qui représente 50% de la production mondiale, est une source de gaspillage de matière,
- Les très nombreux additifs associés dont la plupart sont des **substances dangereuses** pour la santé,
- La majorité des plastiques ne sont pas biodégradables ; ils sont, en revanche, **fragmentés en micro plastiques** dans l'environnement (eau, sol, air) puis sont colonisés par des microorganismes qui les intègrent à la chaîne alimentaire,
- Le **faible taux de collecte et de recyclage**² :
 - o Le taux de collecte français des déchets d'emballages plastiques est de 27 %
 - o Le taux d'incorporation de matières plastique recyclées dans la production d'emballages plastiques est évalué à 15,4% en 2020.

1 Ministère de la Transition écologique (2022). Résumé de la stratégie 3R
<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/T%C3%A9lcharger%20le%20r%C3%A9sum%C3%A9%20du%20rapport.pdf>

2 ADEME 2024, Bilan national du recyclage - 2012-2021, 161 pages
<https://presse.ademe.fr/wp-content/uploads/2024/03/Bilan-national-du-recyclage-2012-2021.pdf>

Face à la croissance exponentielle de la production de plastique, au faible taux de recyclage des plastiques et à l'accumulation des micro et nanoparticules de plastique dans l'environnement, **la priorité doit être la réduction à la source** ³.

La loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (2020), dite loi AGEC, fixe des objectifs élevés sur la promotion du réemploi et l'interdiction progressive de nombreux objets en plastique jetable, avec les objectifs suivants :

- **Réduire de 20% les emballages plastiques à usage unique entre 2020 et 2025** (dont la moitié par le réemploi)
- **Atteindre le zéro plastique à usage unique d'ici 2040.**

Aujourd'hui, les trajectoires observées sur la consommation et les déchets plastiques ne sont pas en adéquation avec l'atteinte des objectifs, qu'il s'agisse par exemple, de la suppression des bouteilles plastiques à usage unique ou de l'obligation, pour les restaurants pratiquant la vente à emporter, d'utiliser des contenants réutilisables.

Démarche d'élaboration du plan

Un projet de plan structuré autour de 7 objectifs a été proposé par la Direction Déchets à l'ensemble des directions concernées dans le cadre de groupes de travail et rencontres bilatérales avec les directions concernées. Ces objectifs correspondent aux principaux leviers d'action de la Métropole : commande publique, promotion de la consommation de l'eau du robinet en lien avec la suppression des bouteilles en plastique, utilisation de vaisselle réemployable et/ou consignée dans les événements organisés sur l'espace public et sur les sites de la collectivité, limitation des transferts de plastique dans les réseaux d'assainissement et les milieux aquatiques, accompagnement des habitants et acteurs du territoire pour réduire la consommation de plastique.

Deux réunions de concertation ont été organisées avec les parties prenantes (Atelier info débat de la Commission Consultative des Services Publics Locaux - 19 mars 2024) et avec les communes (Réseau RReT « Ressources et Territoires » 22 mars 2024).

Suite à ce travail en transversalité, le plan est structuré autour de 30 actions en lien avec les domaines de compétence de la Métropole, avec des cibles définies à échéance 2024 et 2025.

Mise en œuvre du plan

Le suivi du plan sera réalisé dans le cadre des **instances déjà en place**, notamment les comités de suivi et de pilotage du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPDMA), la commission consultative déchets, les instances du Schéma de Promotion des Achats Responsables (SPAR).

Ce plan bénéficiera **des financements de l'éco-organisme Citéo et de l'ADEME**, dédiés à la promotion du réemploi et à la suppression des emballages et contenants en plastique pour les collectivités.

Les actions seront financées dans le cadre des budgets des directions opérationnelles. De nouveaux cadres d'achat zéro plastique permettront de déployer des solutions opérationnelles de réemploi. La Direction Déchets qui coordonne ce plan d'actions apportera les ressources techniques et financières nécessaires à l'expérimentation et à la massification des solutions zéro plastique. **Les actions sont intégrées au prochain PLPDMA 2025**, qui sera soumis à consultation du public fin 2024.

3 En finir avec les idées reçues sur le plastique (INRAE, 2023, Nathalie GONTARD), 6 pages.
<https://www.inrae.fr/actualites/finir-idees-recues-plastique>

Les 7 objectifs du Plan Métropole de Lyon Zéro Plastique

Enjeux et objectifs	Directions
Enjeu N°1 : Réduire l'utilisation de produits plastiques à usage unique	
<ul style="list-style-type: none"> • Objectif n°1 : Limiter la consommation de Plastique à usage unique dans la commande publique 	DCP, DD
<ul style="list-style-type: none"> • Objectif n°2 : Favoriser la consommation de l'eau du robinet pour réduire la consommation de bouteilles plastiques 	DCE, DD, , DPM Colleges
Enjeu N° 2 : Développer le réemploi sur les sites et espace publics de la Métropole	
<ul style="list-style-type: none"> • Objectif n°3 : Rendre obligatoire la vaisselle réemployable dans les évènements organisés sur l'espace public 	DD, Dir Com, DVMAP com int
<ul style="list-style-type: none"> • Objectif n°4 : Généraliser la vaisselle réemployable sur les sites de la collectivité 	DLMG / D EDU / IDEF /Com interne
Enjeu N° 3 : Préserver les milieux naturels et le cycle de l'eau de la pollution plastique	
<ul style="list-style-type: none"> • Objectif n°5 : Limiter le risque d'entrée des plastiques dans les réseaux d'assainissement puis vers les milieux naturels 	DCE, DACV, DD
Enjeu N° 4 : Tendre vers un territoire zéro plastique	
<ul style="list-style-type: none"> • Objectif n°6 : Sensibiliser et accompagner les citoyens à la démarche zéro plastique 	DD, Dir Com,
<ul style="list-style-type: none"> • Objectif n°7 : Accompagner les communes et les parties prenantes pour réduire l'utilisation du plastique à usage unique. 	DD, DATE, DS, DCVA, DEEE, DVMAP, Dir Com, D SPMI

Les 7 objectifs, déclinés en 30 actions avec des cibles à échéance 2024 et 2025, sont détaillés dans les pages ci-après.

Objectif n°1 : Limiter la consommation de Plastique à Usage Unique (PUU) dans la commande publique

- → Direction de la commande publique

La commande publique (qui représente 15% du PIB au niveau national) est un levier d'action essentiel pour limiter le plastique à usage unique, non seulement par le volume d'achat commandé par la collectivité, mais aussi par l'effet d'entraînement sur la consommation et le développement de solutions sans plastiques jetables par les entreprises. L'exemplarité de la collectivité est un préalable à toute démarche visant à engager l'ensemble des acteurs du territoire vers un objectif commun.

Cet objectif vise à mettre en place une démarche systématique et transversale à l'ensemble des directions de la métropole, pilotée dans le cadre du Schéma de Promotion des Achats Responsables (SPAR). En parallèle, les objectifs N°2, 3 et 4 concernent des usages spécifiques : restauration collective, prestations traiteur, consommation de bouteilles en plastique, événements sur l'espace public.

Il est proposé d'ajouter au SPAR, lors du vote du prochain plan d'actions en 2026, l'objectif de réduction des plastiques à usage unique et de promotion du réemploi.

Pour 2024 et 2025, il est proposé d'intégrer progressivement les actions suivantes

Action n°1 : Intégrer la dimension zéro plastique dans le SPAR	Éliminer de l'achat public tous les PPUU interdits par la loi ou en passe de l'être et favoriser les alternatives au jetable	DCP
Action n°2 : Rédiger et mettre en œuvre des clauses environnementales types « sans plastique » dans les différentes familles d'achat	- Cibler des familles d'achat concernées par le plastique à usage unique, via la nomenclature des achats et les FI - Mettre en place d'une bibliothèque des achats sans plastique / cadre de référence pour les prescriptions/cloauses/critères - intégrer ces objectifs dans les feuilles de route - Suivre les conditions d'analyse et exécution des clauses sans PPUU	DCP et DD
Action n°3 : Sensibiliser le réseau des acheteurs et prescripteurs de la collectivité	- Organiser 3 sessions de formations pour 50 agents d'ici 2025 - Organiser des séances dédiées au zéro PPUU dans les revues-achats à partir de 2024	DCP et DD
Action n°4 Accompagner les communes dans la rédaction de marchés publics limitant les PPUU	Recenser les actions des communes et organiser le partage des retours d'expérience	DCP

Cibles 2024 : Rédaction d'une fiche pratique clause-type emballage traitant du zéro plastique
Organisation d'une revue achat dédiée (2 webinaires)

Cibles 2025 : 50 agents formés sur la réduction de l'usage plastique à usage unique (3 sessions)
Bibliothèque des achats sans plastique à usage unique
Diffusion des fiches aux communes

Cible 2026 : Intégration du zéro plastique à usage unique dans le programme SPAR révisé

Objectif n°2 : Favoriser la consommation de l'eau du robinet pour réduire la consommation de bouteilles plastiques

⇒ **Direction du cycle de l'eau, Direction du patrimoine et de la maintenance**

La bouteille en plastique est un emballage qui figure parmi les déchets les plus présents dans le milieu naturel. La loi AGECE fixe l'objectif de réduire de 50% le nombre de bouteilles plastiques à usage unique sur la période 2020-2030, trajectoire réaffirmée dans le cahier des charges des éco-organismes pour la période 2024-2029. Or, on a observé une **augmentation de 4% des bouteilles en plastique sur l'année 2022 par rapport à 2021**, à l'opposé de la trajectoire de réduction souhaitée (ADEME, 2023). La loi impose également aux établissements recevant du public d'être équipés d'au moins une fontaine d'eau potable accessible au public et au secteur de la restauration d'indiquer de manière visible la possibilité pour les consommateurs d'avoir de l'eau potable gratuite.

La Métropole de Lyon dispose d'un levier d'action via sa compétence eau potable. L'accès à l'eau potable dans l'espace public et la communication pour inciter à boire l'eau du robinet sont des enjeux importants visés par le cadre stratégique pour le service public d'eau potable 2021-2035.

La Direction du cycle de l'eau de la Métropole de Lyon est l'autorité organisatrice du service public de l'eau potable. Dans ce cadre, elle fixe à son exploitant, Eau publique du Grand Lyon – La Régie, ses objectifs et évalue ses actions. Eau publique du Grand Lyon porte les actions citées dans ce présent plan en accord et en coordination avec les services de la Métropole de Lyon.

- Concernant l'accès à l'eau potable sur l'espace public, 170 fontaines publiques sont recensées sur le périmètre de la Métropole de Lyon. L'installation et l'entretien des fontaines publiques relève de la compétence des communes. La Métropole de Lyon et sa Régie ont l'ambition d'accompagner les communes sur ce sujet. Un appel à projet a été lancé en 2024 par la Métropole pour aider les communes à l'installation de bornes fontaines.
- Concernant la communication, il est proposé d'intensifier le programme engagé, avec des actions de sensibilisation via le bar à eau, un partenariat avec les restaurateurs et la mise à disposition de fontaines et rampes à eau pour les organisateurs d'évènement.

Action n°5 : Recenser les points d'accès à l'eau potable (fontaines) et les valoriser à travers une cartographie	- Cartographie des fontaines à eau accessible sur data grand Lyon (2024) et le site de la Régie (2024) - Mise en place d'un process d'actualisation des données cartographiques des bornes en lien avec les communes (2025) - Intégration dans le service numérique zéro déchet (2025)	DCE / EPGL DCE / EPGL DD
Action n°6 : Accompagner le déploiement de points d'accès à l'eau potable, dans l'espace public avec les communes, et dans les ERP de la Métropole	- Appel à projet en 2024, à renouveler en 2025 pour accompagner les communes à installer de nouvelles fontaines - Élaborer avec la régie EPGL et les communes une stratégie Eau dans la Ville - Promotion d'installations de fontaines dans des ERP (métro, Cité internationale, Université de Lyon, etc.) et mise en relations avec les apporteurs de solutions (fontaines/nudges) - État des lieux des points d'eau potable dans les collèges et plan d'action pour atteindre 100% des sites équipés en 2025	DCE / EPGL DCE / EPGL DD et Partenaires : SYTRAL, Univ Lyon DPM / collèges

Action n°7 : Mettre à disposition des solutions d'accès à l'eau potable pour les organisateurs d'évènement	Mise à disposition de fontaines mobiles pour 10 évènements organisés par la MDL en 2024 et pour 20 évènements en 2025 (cadre d'achat MDL 2024-25 et cadre d'achat EPGL en complémentarité en 2025)	DD EPGL
Action n°8 : Sensibiliser et communiquer pour promouvoir la consommation de l'eau du robinet	- Bar à eau présent sur 15 manifestations en 2024 et 15 manifestations en 2025 - Actions de communication sur l'eau du robinet (qualité, coût, ...), en particulier sur les site internet et les réseaux sociaux d'Eau publique du Grand Lyon en 2025 -Établir une collaboration avec les restaurateurs qui s'engagent à remplir les gourdes des visiteurs avec de l'eau potable : ex "my gourde friendly", en lien avec Only Lyon, ou charte zéro plastique	EPGL EPGL / DCE DD / EPGL

Cibles :

- **2024 : Cartographie des fontaines du territoire disponibles sur data grand Lyon et le site internet d'EPGL et actualisation en 2025**
- **2024 : Solution de fontaines mobiles pour 10 évènements organisés par la MDL (DD)**
- **2025 : Solution de fontaines mobiles pour 20 évènements organisés sur le territoire (DD et EPGL)**
- **2025 : 100% des collèges de la Métropole équipés de points d'eau accessibles en 2025**
- **2025 : Communication sur l'eau du robinet sur les réseaux sociaux et sur le site institutionnel d'EPGL**
- **2024 : Déploiement du bar à eau pour 15 animations (EPGL)**
- **2025 : Déploiement du bar à eau pour 15 animations (EPGL)**

Objectif n° 3 : Rendre obligatoire la vaisselle réemployable dans les évènements

- ⇒ **Direction Déchets**
- ⇒ **Direction Information et Communication**
- ⇒ **Direction Valorisation et Modernisation de l'action publique (com interne)**

Sur le domaine métropolitain, près de 2000 manifestations à caractère sportif, festif, culturel, associatif se tiennent chaque année, qui participent au dynamisme du territoire et au bien vivre de la population. Les emballages alimentaires, les bouteilles d'eau et les canettes constituent une source majeure de consommation et de déchets de plastiques, tout particulièrement dans les événements en extérieur. Le PLPDMA, voté en 2018, intègre un axe dédié à l'évènementiel écoresponsable et la Métropole accompagne depuis plusieurs années les organisateurs d'évènement sur l'espace public pour réduire et mieux trier les déchets : 50 interventions de sensibilisation avec brigades de prévention et de tri ; 15 bénéficiaires d'un accompagnement ; organisation d'une journée de partage d'expériences (les Journées de l'évènementiel éco-responsable, JEER) tous les 2 ans.

La Métropole est également engagée sur les événements internes, avec par exemple, la mise à disposition de fontaines mobiles pour l'évènement Parenthèse (2023 – 1000 agents au Parc de Parilly), et, en externe, via le marché traiteur, qui intègre des prescriptions zéro plastique à usage unique depuis 2023.

Il est proposé de poursuivre et d'intensifier l'accompagnement des organisateurs d'évènements sur l'écoresponsabilité, avec une délibération cadre à voter en 2024, un accompagnement technique et organisationnel, une offre de formation et la mise à disposition de vaisselle lavable consignée, intégrant la logistique, pour tous les événements organisés en extérieur sur le territoire. L'utilisation de vaisselle lavable consignée sera également généralisée sur tous les événements organisés par la Métropole de Lyon. L'Appel à manifestation d'intérêt CITEO « collecte et réemploi des professionnels de la restauration » sera mobilisé pour financer des solutions de vaisselle consignée.

Action n°9 : Déployer des solutions de vaisselle lavable pour les évènements (mise à disposition)	- Disposer d'un groupement d'opérateurs sur la mutualisation/location/acquisition de vaisselle lavable et 40 évènements par an en 2025 concernés	DD
Action n°10 : Conditionner le soutien logistique de la Métropole aux "évènements zéro plastique"	- Intégrer la suppression du PUU dans la stratégie sur l'évènementiel écoresponsable sur l'espace public et conditionner la mise à disposition de moyens matériels aux engagements écoresponsables, dont le zero PUU (Projet de délibération cadre sur l'évènementiel écoresponsable fin 2024) ; - 30 structures bénéficient d'un accompagnement individuel chaque année et 50 structures intègrent le réseau - 100% des évènements appliquent les dispositions zero PUU	DD
Action n°11 : Utiliser de la vaisselle lavable sur les évènements en extérieur organisés par la collectivité	- Évènement Parenthèse 2024 : zéro gobelet et couvert jetable - En 2025, tous les évènements organisés par la Métropole sont exemplaires sur le zéro plastique ; mobilisation du cadre de mutualisation/ de vaisselle lavable ou du marché « évènement » - Projet de certification ISO 20121 d'évènement Métropole	Dir Com / Com interne

Cibles

- **2023 et 2024 : Parenthèse, Évènement éco-responsable**
- **2024 : Délibération cadre sur l'évènementiel écoresponsable sur l'espace public**
- **2025 : Mise à disposition d'un pack réemploi (vaisselle lavable, consignée, et rampes à eau) pour 40 évènements en extérieur (cible : associations et communes)**
- **2025 : 20 évènements labellisés « Métropole de Lyon zéro pollution plastique"**
- **2025 : Vaisselle lavable sur tous les évènements organisés par la Métropole de Lyon**

Objectif n°4 : Généraliser la vaisselle réemployable sur les sites relevant de la collectivité

- **Direction logistique et moyens généraux : organisation du restaurant administratif**
- **Direction de l'éducation : Collèges ; Institut de l'Enfance et de la Famille**
- **Direction de la communication et Com Interne : évènements et sensibilisation des agents**

Au sein de l'administration, plusieurs actions ont déjà été réalisées pour limiter la distribution de produits plastiques à usage unique : suppression des emballages et contenants en plastique dans la restauration collective (restaurant administratif et collèges), installation de fontaines à eau dans les locaux, distribution de gourdes pour les agents travaillant en extérieur.

Au 1er janvier 2025 (2028 pour les plus petites communes), l'utilisation de contenants alimentaires en plastique est interdite pour la cuisson, la réchauffe et le service dans les établissements scolaires et universitaires, ainsi que des établissements d'accueil des enfants de moins de six ans (article 28 de la Loi EGALIM) ; tous les collèges sont engagés dans la démarche.

A compter du 1er janvier 2025, les services de restauration collective proposant de la vente à emporter sont tenus de proposer des contenants réutilisables.

La Métropole de Lyon a intégré la suppression des contenants alimentaires en plastique dans ses marchés publics : prestations traiteurs, restauration des collèges ou de l'IDEF ; les bouteilles en plastique ont été supprimées au restaurant administratif et pour les accueils-café. À partir de 2024, le cadre d'achat du restaurant administratif intègre des bouteilles en verre consignées y compris pour les prestations annexes. Pour le restaurant administratif, aucun emballage plastique à usage unique n'est utilisé à l'exception de la vente à emporter et des prestations d'accueil café gérées en interne (250 000 gobelets ont été achetés en 2023).

L'utilisation de vaisselle lavable, en lien avec le restaurant administratif, a été expérimentée en 2024, pour les rencontres récurrentes rassemblant un nombre limité de participants (par exemple, l'accueil des nouveaux arrivants chaque mois, 70 personnes environ, le comité social et technique). Il est proposé de généraliser la vaisselle lavable, qu'il s'agisse de la vente à emporter, au restaurant administratif ou sur d'autres bâtiments (comme cela a été fait à la halle Borie en 2023, avec un prestataire qui propose des plats en verre consignés), ou des prestations d'accueils café réalisées en interne.

L'utilisation de vaisselle lavable (et dans certains cas consignée) nécessite une organisation logistique et ne peut être déployée que pour les évènements d'une certaine ampleur, de manière ponctuelle. Sa généralisation à toutes les réunions quotidiennes suppose une nouvelle organisation et de petits travaux d'aménagement au niveau de l'hôtel de Métropole : local pour stocker la vaisselle ; équipe dédiée ponctuellement sur cette logistique à un moment de la journée. Une étude de faisabilité sur la suppression des gobelets en carton et récipients en plastique à usage unique sera réalisée en 2024, intégrant les différents services du restaurant administratif.

Les différentes solutions proposées seront intégrées à une campagne de communication interne (action N°14) afin d'inciter les agents à apporter leur tasse ou contenant alimentaire et à une campagne de communication globale pour les habitants (action N° 23).

<p>Action n°12 : Généraliser la vaisselle réemployable (avec possibilité de consigne) pour la vente à emporter du restaurant administratif et sur d'autres sites de la Métropole</p>	<p>DD DLMG</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Achat de boissons en bouteilles verre, consignées, en 2024 pour le restaurant administratif et pour les prestations annexes - Prestations traiteurs : 100% des événements concernés par la suppression et limitation d'emballages à usage unique (2024) - Faire évoluer l'organisation du restaurant administratif vers un fonctionnement "zéro plastique", impliquant un réaménagement aux plans matériel et humain : étude de faisabilité (2024), puis expérimentation de bocaux en verre/ vaisselle consignés, lavés, pour la vente à emporter (2025), en lien avec le cadre d'achat porté par la DD - Test sur d'autres bâtiments
<p>Action n°13 : Équiper en vaisselle et organiser les solutions de lavage pour tous les sites de la Métropole de Lyon (réunions, événements avec agents, usagers, élus)</p>	<p>DD DLMG / Com interne</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Tendre vers "0 bouteille plastique et 0 gobelet carton" pour les réunions et événements internes - Tendre vers 0 gobelet jetable pour les collations du conseil métropolitain - Communication associée : généraliser auprès des agents le message d'avoir au quotidien sa propre tasse ou gourde (Cf. action N° 14)
<p>Action n°14 : Sensibiliser les agents de la Métropole à la pollution plastique, aux impacts sur la santé et aux solutions possibles sur leur lieu de travail</p>	<p>DLMG COMM interne DSPMI</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à disposition des agents de la Métropole de Lyon des contenants réutilisables (tasses, assiettes, couverts...) et leur solution de lavage - Faciliter le test et déploiement de solutions techniques complémentaires de type rinçage de verre - Message global et communicant : inciter les agents à apporter leurs couverts - Sensibilisation : 10 animations en interne, en lien avec la charte sur les perturbateurs endocriniens (en lien avec la DSPMI) - Création d'un Flyer/Support sur le zéro plastique (sur proposition DD) - Déploiement de gourdes pour certains métiers (agents se déplaçant)
<p>Action n°15 : Généraliser la vaisselle et les équipements de cuisine réemployable dans tous les sites de la Métropole (collèges, MDM, IDEF...)</p>	<p>DLMG / D EDU / colleges IDEF</p>	<p>>> Réduire au minimum le plastique à usage unique dans les collèges de la Métropole</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour les collèges dont la restauration est en régie : inciter les correspondants des collèges de ne plus acheter de PPUU => sensibilisation pour tous les collèges d'ici fin 2025 lors de rencontres collectives - pour les collèges dont la restauration est déléguée (marchés) : clauses zero PPUU intégrées aux CCTP - Influencer sur les livraisons : cagettes réutilisables pour les fruits et légumes sur les sites, identification d'alternatives aux films plastiques (plan de progrès) - Systématiser les contenants de grande taille (pots de yaourts, compote,...) <p>>> Réduire au minimum le plastique à usage unique dans l'IDEF (livraison de repas dans les unités de vie, gourdes pour les sorties des enfants,...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suppression barquettes plastiques jetables pour le portage de repas dans les unités de vie de l'IDEF à partir de 2025 (CCTP 2024) - Dotation de Gourdes (Achat de 190 gourdes pour les enfants en 2024)+ 180 gourdes pour les agents - Achat de vaisselle réemployable en 2024 (600 assiettes/ couverts, 750 Ecocup) . Première utilisation kermesse des enfants juillet 2024 - Tous les biberons de la pouponnière remplis avec de l'eau du robinet

Cibles:

- **2024 : utilisation d' ecocups pour les CST (Comité Social Territorial), de tasses et verres pour les collations restreintes et récurrentes (Commission d'appel d'offre, accueil nouveaux arrivants,...)**
- **2025 : Tendre vers Zéro gobelet jetable pour les événements et réunions à l'Hôtel de Métropole :**
- **2025 : Généraliser la vaisselle consignée sur la vente à emporter du restaurant administratif (2024 : étude de faisabilité ; 2025 solutions vaisselle et logistique)**
- **2024 : Dotation de gourdes pour les agents travaillant en extérieur dans le cadre du plan canicule (3000 Gourdes en 2023, 3500 Gourdes en 2024)**
- **2024 : Diffusion générale en interne du message « Pour éviter les gobelets jetables, je prends ma tasse ou mon verre pour le café ou pour l'eau »**
- **2025 : Réalisation de 10 animations en interne**
- **2024 - Collèges : clauses zéro PPUU intégrées aux CCTP des marchés de restauration**
- **2024 - IDEF : Suppression du plastique à usage unique dans le portage des repas des unités de vie de l'IDEF (CCTP juin 2024, mise en œuvre 2025)**
- **2024 - IDEF : Achat de vaisselle réutilisable (750 ecocups, 600 assiettes). → Kermesse des enfants zéro plastique en juillet 2024**

Objectif n°5 : Limiter le risque d'entrée des plastiques dans les réseaux d'assainissement puis les milieux naturels

- ⇒ **Direction du cycle de l'eau**
- ⇒ **Direction Amélioration du Cadre de vie**
- ⇒ **Direction des déchets**

Les réseaux d'assainissement sont d'importantes zones de transfert des plastiques. Une fois dans les milieux naturels, les plastiques sont difficiles – voire impossibles – à capter. Les actions de réduction à la source sont primordiales pour limiter l'entrée des plastiques dans les réseaux : d'une part la sensibilisation des habitants et des professionnels pour expliquer l'existence d'un lien direct entre les avaloirs, les rivières et les transferts des déchets, inciter à réduire l'usage des plastiques et offrir la possibilité de tri sur l'espace public, d'autre part la rédaction d'un plaidoyer au niveau national pour réduire l'usage des plastiques et l'usage des textiles sanitaires jetables, qui obstruent les réseaux d'assainissement.

Dans le cadre du plan de lutte contre les déchets diffus abandonnés (convention CITEO-MDL 2024-2026), la Direction Amélioration du Cadre de vie et la Direction des déchets sont engagées dans une stratégie globale intégrant des actions de sensibilisation pour réduire les déchets abandonnés et la mise en place de points de tri des déchets hors foyer, dont les emballages plastiques (expérimentation Quais de Saône en 2023 et déploiement à partir de 2025).

La Direction Cycle de l'eau est engagée dans un projet de recherche-action de réduction des macrodéchets dans les réseaux et les cours d'eau, sur les bassins versants du Ravin et des Vosges (Fontaines-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Sathonay-Camp, Sathonay-Village, Rillieux-la-Pape, Cailloux-sur-Fontaines) en partenariat avec le CEREMA, PATRIMONIA et l'Agence de l'eau. En 2023 ont été expérimentées des actions préventives : sensibilisation (ramassage citoyen, ramassage agents interservices et caractérisation de déchets, conférence et expositions, logotage des avaloirs et grilles d'eau pluviale « Ici comment le fleuve, ne rien jeter ») et curatives : pose de filets sur 3 déversoirs d'orage (début 2024). En 2023, 8 déversoirs d'orage ont également été équipés de filets antidéchets à titre expérimental, sur le système d'assainissement de Pierre-Bénite. D'autres expérimentations sont menées en 2024.

Il est par ailleurs proposé de transmettre au Ministère un plaidoyer contre les lingettes dans le cadre du projet de REP « Textiles sanitaires ». Pour cela, les services de la DCE vont chiffrer le coût induit par les lingettes dans les systèmes d'assainissement.

Action n°16 : Mettre en place un logotage des avaloirs et grilles et des solutions d'infiltration à la source	DCE	Macarons sur l'espace public et les avaloirs : « ici commence le fleuve, ne rien jeter » ou « ici l'eau s'infiltré, ne rien jeter » : 300 en 2023; 500 en 2024, 300 en 2025
Action n°17 : Expérimenter des solutions de réduction des macro-déchets et de captage des plastiques dans les cours d'eau (installation de filets récupérateurs aux sorties des réseaux d'assainissement)	DCE	Projet de modélisation des flux et réduction des macrodéchets BV Vosges et Ravin: - Test de solutions préventives en 2023 : 2 ramassages et caractérisation des déchets au sol (collège et en interservices); conférence et exposition avec la Fondation Tara Océan, - Test d'installation de filets récupérateurs à l'exutoire des déversoirs d'orage : 3 DO équipés en 2023 - Communication : vidéo, articles, conférences scientifiques
Action n°18 : Réduire les déchets au sol, notamment les plastiques et les mégots	DACV (Net) / DD	Programme de lutte contre les déchets abandonnés 2023/2025 (communication ; sensibilisation, expérimentation sur les quais de Saône en 2022 -23) Étude pour l'installation de points de tri hors foyer (2024) et mise en œuvre à partir de 2025 Plan de réduction des mégots dans l'espace public
Action n°19 : Réduire l'usage des textiles sanitaires et leur abandon dans les réseaux d'assainissement	DCE DD	Programme transversal de sensibilisation et communication Plaidoyer pour renforcer les exigences réglementaires contre les lingettes Renforcement des actions visant la réduction des lingettes sanitaires dans le prochain PLPDMA 2025

Cibles :

Communication :

- **2024 : Exposition macrodéchets en lien avec l'escale de la Goélette Tara Océan à Lyon**
- **2024 : Réalisation d'une vidéo avec Initiatives pour l'Avenir des Grands Fleuves" (IAGF)**
- **2024 : Signature du Plan de lutte contre les déchets diffus abandonnés (partenariat CITEO Métropole de Lyon) – Campagne de sensibilisation et communication in situ**
- **2024 : Plaidoyer national, dans le cadre de la REP Textiles sanitaires en 2024**
- **2025 : Proposition d'une stratégie pour la réduction des macrodéchets transitant dans les réseaux d'assainissement**
- **2025 : Programme de sensibilisation et communication global et transversal eau/ santé/ zéro déchets plastique et création d'une campagne de communication propreté urbaine**

Actions préventives et curatives :

- **2025 : 1300 Macarons sur l'espace public « ici commence le fleuve, ne rien jeter » (ou « ici l'eau s'infiltré ») : 300 en 2023, 500 en 2024 (MDL et SYTRAL), 500 en 2025**
- **2024 : 3 déversoirs d'orage équipés de filet antidéchets**
- **2023-24 : Quais de Saône : 4 points de tri hors foyer et campagne de communication**
- **2025 : Installation de 160 points de tri des déchets hors foyer sur l'espace public en 2025-26**

Objectif n°6 : Sensibiliser et accompagner les acteurs et les citoyens à la démarche zéro plastique

- ⇒ **Direction Déchets**
- ⇒ **Direction Communication**
- ⇒ **Direction Santé PMI**

La sensibilisation des citoyens et l'accompagnement au changement sont essentiels pour faire évoluer les modes de consommation : donner à tous l'accès aux connaissances sur les enjeux santé et environnement liés à la consommation de plastiques à usage unique, proposer des solutions aux habitants pour agir, tout en rendant visibles les résultats de l'action publique et de l'action de chacun.

Il est proposé de s'appuyer sur les dispositifs et outils de la Direction des déchets pour intégrer un message sur le Zero Plastique dans les programmes de sensibilisation des ambassadeurs déchet et d'éducation à l'environnement, et d'organiser des représentations de spectacles et des évènements.

Il est par ailleurs proposé de déployer un programme de communication global sur le zéro plastique à destination de tous les habitants de la Métropole, avec des supports de communication spécifiques et l'organisation d'un évènement en 2025 à destination du grand public

Action n°20 : Sensibiliser le grand public et les entreprises, via les ambassadeurs de la prévention, sur les risques-santé afin de réduire l'usage du plastique à usage unique	DD	- Intégrer le message du zéro plastique dans les formations des ambassadeurs de la Métropole (internes et externes) - Faire référence au zéro plastique dans les messages pédagogiques auprès du grand public et des entreprises
Action n°21 : Intégrer l'objectif zéro plastique dans le programme pédagogique d'éducation à l'environnement	DD	- Créer un module dédié d'animation sur le zéro plastique sur l'année scolaire 2024-2025 à diffuser dans les écoles et à animer (lien avec les communes et les partenaires) - Sensibilisation spécifique des collégiens à partir de 2024 avec référence au zéro plastique dans les messages pédagogiques : 30 interventions/ an
Action n°22 : Organiser des événements grand public : spectacles, conférences et expositions sur le zéro plastique et la promotion du réemploi	DD Dir COM DSPMI	2025 : Organiser un évènement fédérateur sur le territoire métropolitain "festival zéro plastique", en lien avec les communes en associant les services civiques de la DSPMI sur la prévention des Perturbateurs endocriniens (PE), Cf. action n°28 -Réaliser 40 représentations d'un spectacle sur le zéro plastique
Action n°23 : Élaborer un programme de communication global "zéro plastique" et réemploi à grande échelle	DIRCOM	Élaborer des outils de communication pertinents et visibles sur le zéro plastique Déployer le programme sur l'ensemble de l'année

Cibles

- **2024-25 : Organiser 40 représentations d'un spectacle sur le zéro plastique en lien avec les communes et collèges**
- **2025 : Intégrer le message zéro plastique au programme des ambassadeurs**
- **2024-25 : Module zéro plastique pour le Programme d'éducation à l'environnement**
- **2025 : Organiser avec les communes un évènement fédérateur « zéro plastique » sur la Métropole**
- **2025 : Établir un plan de communication et de sensibilisation global sur le zéro plastique à destination des habitants, des communes et des entreprises, avec outils associés**

OBJECTIF N°7 : Accompagner les communes et les parties prenantes, publiques et privées, du territoire pour réduire le plastique à usage unique

- ⇒ **Direction Déchets**
- ⇒ **Délégation Développement Responsable (Action et Transition Économiques, Sports, Culture et Vie Associative)**
- ⇒ **Direction Information et Communication**
- ⇒ **Direction Santé PMI**
- ⇒ **Direction Environnement, Écologie, Énergie/ Agriculture, Alimentation**
- ⇒ **Direction valorisation et modernisation de l'action publique - Réseau Ressources et Territoires**

Il est proposé partager l'information, les fiches techniques produites et le retours d'expérience auprès de l'ensemble des communes, des réseaux d'entreprises, des établissements publics et des associations, afin d'accompagner le déploiement de solutions alternatives au plastique à usage unique.

Un écosystème est en cours de construction sur le territoire avec des stations de lavage (REBOOTEILLE), des solutions de consigne pour la vente à emporter ou les livraisons (PANDOBAC, SOOFUT, LE FOURGON, REUS'EAT...), des fontaines innovantes fixes (TWYD) ou mobiles (CUBDO) dans les espaces publics ; le secteur de la restauration évolue pour anticiper les réglementations. De nombreux porteurs de projet sont des acteurs de l'économie sociale et solidaire, créateurs d'innovation, d'emploi local et d'inclusion, ayant bénéficié, à ce titre, de soutiens de la Métropole.

L'objectif est d'accompagner de nouveaux porteurs de projet et mettre en relation les apporteurs de solution avec les communes, les commerçants, les réseaux professionnels et les partenaires de la Métropole : HCL, SYTRAL, Université de Lyon, etc. L'AAP Déchets annuel, via la fondation de soutien à l'innovation sociale, ainsi que les différents dispositifs d'accompagnement de la DATE pourront être mobilisés pour apporter un soutien technique, immobilier ou financier aux projets. Le réseau Ressources et Territoires (RReT) sera mobilisé pour mettre à disposition des communes les ressources et solutions techniques et organiser les partages d'expériences, via ses différents réseaux métiers.

En 2024, 25 communes ont signé la charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens » aux côtés de la Métropole de Lyon et 9 communes souhaitent s'engager. Cette charte, portée par le RES (Réseau Environnement Santé), invite les collectivités à mettre en place des actions concrètes afin de lutter contre les perturbateurs endocriniens, dans une double approche : santé et environnementale. La direction Santé PMI anime cette dynamique avec des instances d'échanges avec les différentes communes. Ainsi, la Métropole de Lyon a réalisé en 2024 une campagne de communication sur la thématique des perturbateurs endocriniens avec des messages préventifs adaptés, réalisables et non culpabilisants à destination de différentes cibles. Parmi ces messages, la question du plastique et de ces alternatives est évoquée. Des actions communes avec celles proposées dans le plan « zéro plastique » peuvent s'envisager afin d'apporter une approche santé sur l'usage des plastiques et proposer des alternatives adaptées.

La Métropole de Lyon et certaines communes ont également signé la Charte Fleuve et Rivière sans Plastiques ce qui témoigne de l'engagement de nombreux élus sur ces enjeux.

La DEE (service agriculture alimentation) anime le réseau des tablées collectives, intégré au RReT, ainsi qu'un groupe de travail avec 10 communes sur la transition-inox dans la restauration. Il est envisagé un groupement de commande entre plusieurs communes sur le lavage des contenants de manière externalisée ainsi qu'une étude de faisabilité, portée par la Direction déchets, pour la mise en place du zéro plastique dans le portage des repas à domicile avec les CCAS.

La Direction Déchets prépare en 2024 un cadre d'achat pour expérimenter une solution mutualisée de vaisselle consignée pour la vente à emporter des commerçants et restaurants, ainsi que le protage à domicile des CCAS. L'AMI CITEO « Réemploi des professionnels de la restauration » sera mobilisé pour financer les études de faisabilité, l'achat de contenants et la mise en place du système logistique associé (transport, lavage, consigne).

Il est par ailleurs proposé la mise en place d'une charte associée à un logo « Métropole de Lyon zéro plastique » à destination des restaurants, évènements, commerçants, clubs sportifs, etc. afin de valoriser l'offre de services zéro-plastique, fédérer les initiatives, inciter les habitants à utiliser ces nouvelles solutions et communiquer sur le sujet.

Cibles :

SOLUTIONS DE REEMPLOI

- **2024 : Soutien économique aux solutions de réemploi : en 2023 (Cubdo, Wobz, Soofût, La Fabuleuse Cantine, Déjà Vu), en 2024 (Twyd, Rebooteille, Opopop, Zeste d'Évidence)**
- **2025 : Soutien à 5 apporteurs de solution**
- **2025 : Mise en place d'une solution mutualisée de vaisselle consignée pour la vente à emporter du secteur privé → cible : 40 commerces d'un quartier pilote**
- **2025 : Mise à disposition d'un pack réemploi pour les évènements, les communes (action 9)**
- **2025 : Étude de faisabilité et expérimentation d'une solution sans plastique jetable pour le portage de repas à domicile → cible 5 à 10 CCAS (en partenariat avec les communes)**
- **2024 : SYTRAL : 13 fontaines à eau dans les stations de métro (2 en 2023 et 11 en juillet 2024)**

ANIMATIONS et SENSIBILISATION AVEC LES COMMUNES

- **2024 : 25 communes et la Métropole de Lyon signataires de la Charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens » au 13/09/2024**
- **2025 : Réaliser des actions de prévention-santé sur la question des perturbateurs endocriniens pour aborder la question du plastique avec sa double approche : santé et environnement**
- **2025 : Rédaction d'un guide pour les communes, diffusé par le Réseau Ressources et Territoires**

ANIMATIONS et SENSIBILISATION AVEC LES ENTREPRISES

- **2024 : Mise en relation des producteurs de déchets (dont emballages en plastique) avec des porteurs de solution Évènement Lyon Pacte PME 22/10/ 2024 → cible : 100 participants**
- **2025 : Animations en entreprise et sensibilisation en porte-à-porte de commerces → cible 50 animations et 150 commerçants en porte-à-porte**
- **2025 : Création d'une charte « Métropole de Lyon zéro plastique » → cible : 500 établissements, associations ou évènements référencés (en lien avec Dir Com et DATE)**

Action n°24 : Soutenir des porteurs de solution via un accompagnement financier, immobilier et ingénierie et en simplifier l'accès pour les commerçants et les consommateurs	DD DATE	- Appel à projet déchets annuel (DATE/DD) - Dispositifs d'accompagnement de la DATE - Portage de projets de consigne-réemploi mutualisé pour les établissements de vente à emporter, pour les événements et le portage à domicile (cadre d'achat DD)
Action n°25 : Créer une charte "Métropole de Lyon zéro plastique" (commerces de vente à emporter, bars, événements, clubs sportifs...)	DD avec DIRCOM, DATE, DS, DCVA	- Création d'un référentiel zéro plastique par secteur : label et macaron associé - 500 commerçants labellisés - Référencement des acteurs labellisés sur une carte dans le cadre du service numérique zéro déchet
Action n°26 : Promouvoir les initiatives de suppression du plastique à usage unique auprès d'établissements : Université de Lyon, SYTRAL, HCL, CROUS de Lyon ...	DD DATE	- Identifier et promouvoir des solutions alternatives visant le réemploi au niveau économique - Capitaliser sur les pratiques de ces acteurs, les valoriser et en trouver de nouvelles : création et diffusion de fiches témoignages entreprises - Animation par les ambassadeurs du tri
Action n°27 : Diffuser l'objectif et les solutions du zéro plastique au sein des réseaux d'entreprises, clubs sportifs, associations culturelles, théâtres, etc	DD avec DATE, DS, DCVA	- Promouvoir le zéro plastique dans les réseaux constitués (mise en réseau, accompagnement technique, sensibilisations, défis inter-entreprises) : communauté économie circulaire, réseau des accompagnateurs de l'EC, promotion culture-climat de la MDL, consulaires, associations d'entreprise, ... - Diffusion des messages, accompagnement et mise à disposition de matériel pour événements culturels et sportifs / cadre d'achat DD (action N°9)
Action n°28 : Accompagner les communes dans des actions zéro plastique en lien avec les réseaux existants» (Réseaux métiers du Réseau Ressources et Territoires RReT, charte « Ville et Territoires sans perturbateurs endocriniens »)	DD, avec D S PMI, DVAMP (RReT)	- Mettre à disposition les ressources et solutions zéro plastique en mobilisant les différents réseaux du RReT4 - Rédaction d'un guide pour les communes , avec notamment des prescriptions à intégrer dans les marchés publics en vue d'une intégration via leur SPASER (Cf. Action N°4) - travail sur un événement zéro plastique en lien avec les communes (action N°22) - Appui aux solutions zéro plastique dans les communes, en lien avec les associations de commerçants et managers de centre-ville ; - Réaliser des actions de prévention/promotion de la santé sur les perturbateurs endocriniens pour aborder la question du plastique avec sa double approche : santé et environnement lors d'événements dédiés
Action n°29 : Développer le portage de repas à domicile sans plastique en lien avec les CCAS et les structures partenaires	DD, avec DEE et RReT	- Accompagner les communes et CCAS de la Métropole de Lyon dans le passage aux contenants réutilisables dans la restauration : étude de faisabilité en 2024 et 5 structures engagées en 2025
Action n°30 : Accompagner les acteurs publics du territoire en charge de la restauration collective (communes, région, CROUS...) dans la suppression des contenants et vaisselle à usage unique	DD, avec DEEE et DVAMP (RReT)	- Organiser le partage des retours d'expériences entre les communes (Réseaux RReT Prévention /Transitions et résilience). - Dans le cadre de l'Animation du Réseau RReT Tablées collectives, accompagnement logistique pour favoriser la mise en réseau des communes

- 4 : RReT : Réseau Ressources et Territoires : réseau de professionnels composé des représentants des services des 58 communes et de la Métropole de Lyon. Il regroupe à ce jour une quinzaine de réseaux-métiers dont le réseau « Prévention des déchets », « Tablées collectives » « Club Transition et Résilience »

Annexe : Les 30 actions du plan zéro plastique de la Métropole de Lyon

Enjeu N° 1 – Réduire l'utilisation de produits plastiques à usage unique		
	Direction	Délégation
Objectif n°1 : Limiter la consommation de plastique à usage unique dans la commande publique		
Action n°1 : Intégrer la dimension zéro plastique dans le SPAR	DCP	DPIAF
Action n°2 : Rédiger et mettre en œuvre des clauses environnementales types « sans plastique » dans les différentes familles d'achat	DCP	DPIAF
Action n°3 : Sensibiliser le réseau des acheteurs et prescripteurs de la collectivité	DCP	DPIAF
Action n°4 : Accompagner les communes dans la rédaction de marchés limitant les produits plastiques à usage unique	DCP	DPIAF
Objectif n°2 : Favoriser la consommation de l'eau du robinet pour réduire la consommation de bouteilles plastiques		
Action n°5 : Recenser les points d'accès à l'eau potable (fontaines) et les valoriser à travers une cartographie à destination du grand public	DCE / Régie EPGL	DTEE
Action n°6 : Accompagner le déploiement des points d'accès à l'eau dans l'espace public avec les communes et dans les ERP (établissements recevant du public) de la Métropole	DCE / Régie EPGL D EDU / DPM	DTEE/ DSHE
Action n°7 : Mettre à disposition des points d'accès à l'eau potable pour les organisateurs d'évènement	DCE/ Régie EPGL/ DD	DTEE
Action n°8 : Sensibiliser et communiquer pour promouvoir la consommation de l'eau du robinet	DCE/ Régie EPGL	DTEE
Enjeu N° 2 – Développer le réemploi sur les sites et espaces publics gérés par la Métropole		
Objectif n° 3 : Rendre obligatoire la vaisselle réemployable dans les évènements organisés sur l'espace public		
Action n°9 : Déployer des solutions de vaisselle lavable pour les évènements (mise à disposition ou mise en relation)	DD	DTEE
Action n°10 : Conditionner le soutien logistique de la Métropole aux "évènements zéro plastique"	DD	DTEE
Action n°11 : Utiliser de la vaisselle lavable sur les évènements en extérieur organisés par la collectivité	DIRCOM/ Com int	DG/cab
Objectif n°4 : Généraliser la vaisselle réemployable sur les sites relevant de la collectivité		
Action n°12 : Généraliser la vaisselle réemployable (avec possibilité de consigne) pour la vente à emporter du restaurant administratif et sur d'autres sites de la Métropole	DLMG	DRHMG
Action n°13 : Équiper en vaisselle et organiser les solutions de lavage pour tous les sites de la Métropole de Lyon (réunions, évènements internes et externes)	DLMG	DRHMG
Action n°14 : Sensibiliser les agents de la Métropole à la pollution plastique, aux impacts sur la santé et aux solutions possibles sur leur lieu de travail	COMM interne	DVMAP
Action n°15 : Généraliser la vaisselle et les équipements de cuisine réemployable dans tous les sites de la Métropole (collèges, MDM, IDEF...)	DLMG / D EDU / IDEF	DRHMG / DSHE

Enjeu N° 3 – Préserver les milieux naturels et le cycle de l'eau de la pollution plastique		
Objectif n°5 : Limiter le risque d'entrée des plastiques dans les réseaux d'assainissement puis vers les milieux naturels		
Action n°16 : Mettre en place un logotage des avaloirs « ici commence le fleuve, ne rien jeter »	DCE	DTEE
Action n°17 : Expérimenter des solutions de récupération des macro-déchets et des plastiques (installation de filets aux sorties des réseaux d'assainissement)	DCE	DTEE
Action n°18 : Réduire les déchets au sol, notamment les plastiques et les mégots	DACV-Net DD	DGEEP / DTEE
Action n°19 : Réduire l'usage des textiles sanitaires et leur abandon dans les réseaux d'assainissement	DD DCE	DTEE
Enjeu N°4 – Tendre vers un territoire zéro plastique		
Objectif n°6 : Sensibiliser et accompagner les citoyens à la démarche zéro plastique		
Action n°20 : Sensibiliser le grand public et les entreprises, via les ambassadeurs de la prévention, sur les risques-santé afin de réduire l'usage du plastique à usage unique	DD	DTEE
Action n°21 : Intégrer l'objectif zéro plastique dans le programme pédagogique d'éducation à l'environnement	DD	DTEE
Action n°22 : Organiser des évènements grand public sur le zéro plastique et la promotion du réemploi	DD, DSPMI	DTEE DSHE
Action n°23 : Élaborer un programme de communication global "zéro plastique à usage unique et réemploi" à grande échelle	DIRCOM/DD	DG
Objectif n°7 : Accompagner les communes et les parties prenantes pour réduire l'usage du plastique à usage unique		
Action n°24 : Soutenir des porteurs de solution via un accompagnement financier, immobilier et ingénierie et en simplifier l'accès pour les commerçants et les consommateurs	DD DATE	DTEE DDR
Action n°25 : Créer une charte "Métropole de Lyon zéro plastique" (commerces de vente à emporter, bars, évènements, clubs sportifs...)	DD avec DIRCOM, DATE, DS, DCVA	DTEE DirCOM DDR
Action n°26 : Promouvoir les initiatives de suppression du plastique à usage unique auprès d'établissements : Université de Lyon, SYTRAL, HCL, CROUS de Lyon	DD DATE	DTEE DDR
Action n°27 : Diffuser l'objectif et les solutions du zéro plastique au sein des réseaux d'entreprises, clubs sportifs, associations culturelles, théâtres, etc	DD avec DATE, DS, DCVA	DTEE DDR
Action n°28 : Accompagner les communes dans des actions zéro plastique en lien avec les réseaux existants (Réseaux métiers du Réseau Ressources et Territoires RReT, Charte « Ville et Territoires sans perturbateurs endocriniens »)	DD, avec DCE,DSPMI DVMAP	DTEE DSHE DG
Action n°29 : Développer le portage de repas à domicile sans plastique en lien avec les CCAS et les structures partenaires	DD,	DTEE
Action n°30 : Accompagner les acteurs publics du territoire en charge de la restauration collective (communes, CROUS...) dans la suppression des contenants et vaisselle à usage unique	DD, avec appui DEEE	DTEE